

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE CENTRE DE FORMATION IFRASS

Document mis à jour le 14/05/2024 – V2

Auteur : COPIL Ressource Handicap Formation

L'IFRASS organise des sessions de formation en présentiel et à distance. Ces formations sont accessibles aux publics en situation de handicap et respecte la [loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances](#), la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette loi, fondée sur les principes généraux de non-discrimination et de libre choix par chacun de son projet de vie, permet de garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées. Elle vise à assurer aux personnes handicapées la compensation des conséquences de leur handicap.

Ce document traite de la politique d'accessibilité et des conditions d'accueil pour les personnes en situation de handicap

Notre centre de formation s'engage à offrir un environnement accessible à tous, en mettant out en œuvre afin que toutes nos installations, programmes, et services soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous croyons fermement que chaque individu a le droit de recevoir une formation de qualité, sans entrave liée à un quelconque handicap.

NOS OBJECTIFS :

Accueil inclusif : nous nous engageons à accueillir et à soutenir activement les apprenants en situation de handicap tout au long de leur parcours de formation, de leur entrée en formation à leur concours final. Les besoins individuels de chaque apprenant sont étudiés au plus tôt au moment des entretiens de sélection, au plus tard lors de l'inscription. Les apprenants en situation de handicap sont encouragés à venir échanger sur leurs besoins et leurs attentes, dès leur souhait d'intégrer nos formations. Les portes ouvertes de notre établissement sont, en ce sens, un moment clé pour permettre cet échange, grâce à la présence du référent handicap. Chaque dossier est étudié au cas par cas et des moyens de compensation sont proposés (techniques, humains, temps, etc..)

Accessibilité physique : les formations se déroulent dans un espace aux normes ERP (établissement recevant du public). Nous nous efforçons de rendre nos locaux et nos installations accessibles à tous, en respectant les normes d'accessibilité en vigueur. Une personne, responsable de l'accessibilité de nos bâtiments, travaille en continue sur les améliorations possibles au vu des différents types de handicap. Des aménagements ont été fait, par exemple, pour accueillir des personnes malvoyantes et d'autres sont en cours pour des apprenants malentendantes. La plateforme Moodle sert également de base de travail pour les apprenants en situation de handicap (accessibilité pour malvoyants, documents de cours en ligne pour d'autres pathologies (dys, TDA, etc.....)).

Accès aux programmes : nous travaillons progressivement sur chacun de nos programmes de formation afin qu'ils soient conçus de manière à être adaptables aux besoins spécifiques de chaque apprenant, y compris ceux en situation de handicap. La méthode FALC, par exemple, est connue d'une partie des formateurs et fait partie de nos bases de réflexion.

Communication accessible : nous progressons dans l'accessibilité et la compréhension de toutes nos communications, y compris notre documentation et notre site web, en utilisant des formats adaptés si nécessaire.

Soutien personnalisé : nous offrons un soutien personnalisé aux apprenants en situation de handicap, en mettant en place des mesures d'accompagnement individuel pour répondre à leurs besoins spécifiques. Dès leur entrée en formation et tout au long de leur parcours, des entretiens avec le responsable de formation et le référent handicap sont proposés afin de faire le point l'avancée des apprentissages. Pour les apprenants en alternance, un accompagnement des tuteurs de stage au sein des structures accueillantes est proposé, assurant ainsi la continuité des adaptations jusque sur le lieu de stage.

Sensibilisation des collaborateurs de l'IFRASS : nous disposons d'un référent handicap et nous sensibilisons nos formateurs, et tout le personnel de l'établissement, sur les questions d'accessibilité, afin de les aider à fournir un soutien adéquat aux apprenants en situation de handicap

Amélioration continue : nous évaluons régulièrement l'efficacité de notre politique d'accessibilité et nous apportons les ajustements nécessaires pour garantir son application optimale. En ce sens, nous encourageons les retours d'expérience de nos apprenants en situation de handicap et de leurs aidants, afin d'améliorer constamment notre offre de formation et notre environnement d'apprentissage.

Travail collaboratif : Des réunions avec nos partenaires peuvent être envisagées, afin de réfléchir à l'accompagnement approprié. Les aidants, les accompagnateurs sont en général conviés à ces réunions.

Veille en continue : le référent handicap de l'IFRASS se tient au fait de toutes les dernières informations dans le domaine de l'accessibilité et du handicap et en informe les équipes pédagogiques et les équipes d'encadrement. Une veille est faite sur les

LIENS UTILES :

[Trouver une MDPH](#)

[RHF](#)

[Compenser mon handicap en formation](#)

[Quels organismes peuvent m'accompagner ?](#)